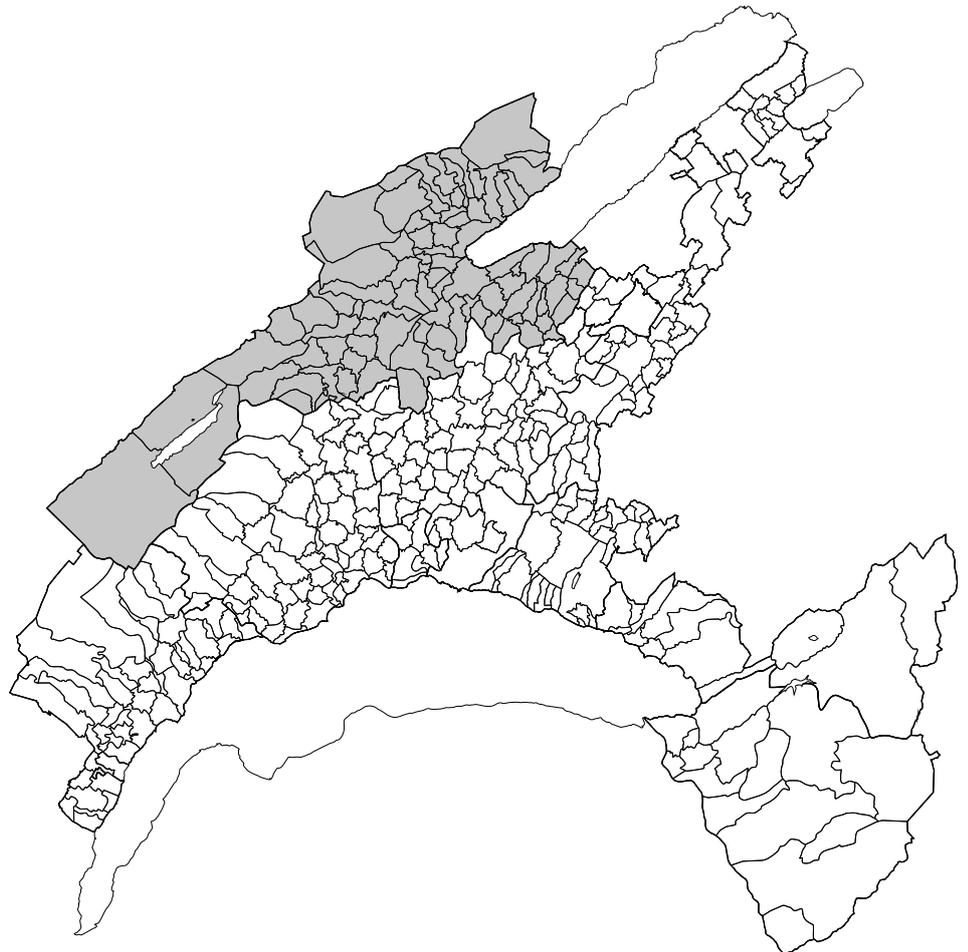


APPEL D'OFFRES EN PROCÉDURE OUVERTE – RAPPORT D'ÉVALUATION

contrats cadres d'architectes d'entretien du parc immobilier de l'Etat de Vaud

Lot N° 2 – District Jura-Nord vaudois



contrats cadres d'architectes d'entretien du parc immobilier de l'Etat de Vaud

LOT N°2 : DISTRICT JURA-NORD VAUDOIS

APPEL D'OFFRES EN PROCÉDURE OUVERTE

RAPPORT D'ÉVALUATION

MAI 2014

1.	PRÉAMBULE	/ 02
1.1	Contexte	
1.2	Objet du marché	
1.3	Lot 2 : district du Jura-Nord vaudois	
2.	DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE	/ 05
2.1	Maître de l'ouvrage / Adjudicateur	
2.2	Organisateur de la procédure	
2.3	Genre de procédure	
2.4	Lancement de la procédure	
2.5	Comité d'évaluation	
3.	PROCESSUS D'ÉVALUATION	/ 06
3.1	Questions des candidats	
3.2	Remise des offres	
3.3	Ouverture des offres	
3.4	Comité d'évaluation	
3.5	Critères d'aptitude	
3.6	Critères d'adjudication	
3.7	Recommandation	
3.8	Notification de la décision d'adjudication	
3.9	Validation	
	ANNEXE : INVENTAIRE DU PATRIMOINE CONCERNÉ	/ 10

1. Préambule

1.1 Contexte

L'Etat de Vaud dispose d'un patrimoine immobilier composé de plus de 1400 bâtiments.

Le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL) de l'Etat de Vaud planifie, construit, transforme, entretient, gère et conserve ce parc immobilier cantonal.

Afin d'assurer l'entretien, la rénovation et le suivi de son parc immobilier, l'Etat de Vaud souhaite s'adjoindre les services de bureaux d'architectes.

L'Etat de Vaud souhaite aujourd'hui l'ouverture de ce marché par appel d'offres aux architectes. Il souhaite un engagement durable et réciproque avec ces bureaux.

1.2 Objet du marché

Le marché mis en soumission dans le présent appel d'offres porte sur les prestations d'architecte suivantes :

- réalisation de travaux d'entretien et de rénovation de bâtiments du parc immobilier de l'Etat de Vaud ;
- établissement de diagnostic, d'études de faisabilité et de travaux d'investissement sur des bâtiments du parc immobilier de l'Etat de Vaud.

Sont concernés à titre non exhaustif par le présent appel d'offres les cures, lieux de culte, logements locatifs et locaux administratifs, propriétés de l'Etat de Vaud ou en location auprès de tiers.

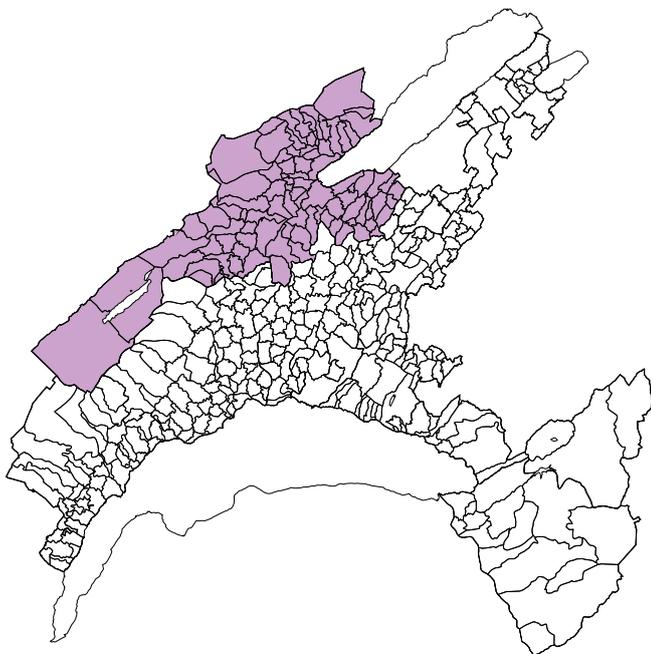


Le présent appel d'offres porte exclusivement sur les prestations d'architecte. Les spécialistes éventuellement nécessaires (ingénieurs civils, ingénieurs CVSE, physiciens du bâtiment, ...) seront désignés par l'adjudicateur au gré des besoins et selon le régime légal des marchés publics.

Le marché est divisé en quatre lots :

- Lot N° 1 : Districts Nyon et Morges
- Lot N° 2 : District Jura - Nord Vaudois
- Lot N° 3 : Districts Gros-de-Vaud, Broye-Vully
- Lot N° 4 : Districts Lavaux-Oron, Riviera - Pays d'Enhaut, Aigle

Le présent rapport d'adjudication concerne le Lot N° 2 :
District Jura - Nord vaudois.



1.3 Inventaire non exhaustif des bâtiments et des travaux prévus

Ce lot comporte environ 65 bâtiments, dont :

- 27 cures et leurs dépendances ;
- le bâtiment administratif cantonal d'Yverdon ;
- le centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Ste-Croix ;
- l'abbatiale de Romainmôtier et ses dépendances ;
- l'église de Grandson ;
- le temple de L'Abbaye ;
- quelques autres bâtiments.

AMPLEUR DU MARCHÉ

Sur la base de la valeur ECA des bâtiments de ce lot, le montant des travaux est estimé à environ CHF 450'000 TTC pour la durée du marché (2 ans), sans les honoraires. Ce montant prend en compte les travaux d'entretien – rénovation courants sans les travaux d'investissement.

Pour les diagnostics et études de faisabilité, le budget temps est évalué à 200 heures sur la durée du marché.

Ces estimations sont données à titre indicatif et ne sauraient sous aucun motif engager le Maître de l'ouvrage ni sur un volume d'heures minimum ou maximum attribué au candidat adjudicataire, ni sur une répartition des heures entre études et travaux.

A titre d'exemple et sous réserve de l'octroi de l'ensemble des crédits nécessaires, les prestations suivantes sont envisagées en 2014 – 2015 :

- travaux de rénovation de la cure de Donneloye (crédit d'investissement) ;
- études de projet pour l'ajout d'une salle de bains à la cure d'Orbe ;
- travaux de changement du système de production de chaleur aux cures de Chêne-Pâquier et du Lieu ;
- études de projet pour l'éclairage du chœur de l'abbatiale de Romainmôtier ;
- établissement d'un plan directeur des aménagements extérieurs du site de Romainmôtier ;
- planification du changement de système de production de chaleur du site de Romainmôtier.

2. Déroulement de la procédure

2.1 Maître de l'ouvrage / Adjudicateur

Le Maître de l'ouvrage et adjudicateur est l'Etat de Vaud. Il est représenté par le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL).

Etat de Vaud

Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL)
Division Architecture et Ingénierie
place de la Riponne 10, 3^e étage
CH-1014 Lausanne
e-mail: info.sipal@vd.ch

2.2 Organisateur de la procédure

L'organisation de l'appel d'offres a été assurée par la société Irbis Consulting.

Irbis consulting

rue de Genève 17
CH-1003 Lausanne
e-mail: archiparc@irbisconsulting.ch

2.3 Genre de procédure

Le présent appel d'offres s'est déroulé selon une procédure ouverte conforme aux dispositions légales suivantes:

- l'accord OMC du 15.4.1994 sur les marchés publics;
- l'accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics, entré en vigueur le 1.6.2002;
- l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25.11.1994;
- la Loi cantonale vaudoise sur les marchés publics du 24.06.1996 et à son règlement d'application du 07.07.2004;
- la Loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) du 06.10.1995.

2.4 Lancement de la procédure

L'annonce officielle de l'appel d'offres a été publiée dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud et sur le site internet www.simap.ch le 21 février 2014.

2.5 Comité d'évaluation

Les offres ont été évaluées par un comité d'évaluation constitué des personnes suivantes:

PRÉSIDENT DU COMITÉ

M. Yves Golay – CHEF DE LA DIVISION ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE (SIPAL)

MEMBRES DU COMITÉ

M. Emmanuel Ventura – ARCHITECTE CANTONAL,
CHEF DE LA DIVISION STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT (SIPAL)

M. Roland Perrin – CHEF DE LA DIVISION IMMOBILIER (SIPAL)

M. Daniel Brulhart – CHEF DE LA SECTION MANAGEMENT DE PROJETS
ET TRAVAUX (SIPAL)

EXPERT EXTÉRIEUR

M. Carlos Viladoms – ARCHITECTE, BUREAU FHV, LAUSANNE

3. Processus d'évaluation

3.1 Questions des candidats

Les candidats ont eu la possibilité de poser leurs questions par écrit, avant le 7 mars 2014 à l'adresse e-mail suivante :
archiparc@irbisconsulting.ch.

Quatre questions ont été posées. Les réponses ont été publiées sans mention de l'origine des questions sur le site www.simap.ch le 14 mars 2014.

3.2 Remise des offres

Le délai de réception des offres était fixé au 4 avril 2014 à 12h.

Les offres ont été réceptionnées au secrétariat du SIPaL – Division Architecture et Ingénierie le 04.04.2014.

Sept offres ont été reçues :

DOLCI ARCHITECTES YVERDON

PHILIPPE GUEISSAZ SAINTE-CROIX

TANGRAM LAUSANNE

JOBIN ARCHITECTE YVERDON

MOLLARD & WACKER YVERDON

ECOLOFT SÀRL ORBE

DAR ECUBLENS

L'offre du bureau Tangram a été reçue hors délai, le 04.04.2014 à 14h30, et a été écartée de la procédure.

Toutes les autres offres sont arrivées dans les délais.

3.3 Ouverture des offres

L'ouverture des offres a eu lieu le 4 avril 2014 à 14h30 en présence de Monsieur Daniel Brulhart (SIPaL) et de Monsieur Guillaume Colin (Irbis Consulting).

Le contrôle de conformité a été fait à l'ouverture des offres en respect formel des éléments suivants :

- l'offre a été remise dans les délais ;
- l'offre est correctement remplie et tous les documents demandés ont été remis ;
- l'offre ne contient pas de faux renseignements (documents fallacieux ou erronés, informations caduques ou mensongères, preuves falsifiées ou douteuses, signatures non valables, etc.) ;
- les conditions de participation sont remplies par le candidat.

Le bureau DAR a remis une offre pour chacun des 4 lots. Son offre a été déclarée non conforme et écartée de la procédure pour motif qu'elle ne respectait pas les conditions de participation à savoir qu'un bureau d'architecture ne pouvait répondre à l'appel d'offres que pour un seul des 4 lots, sous peine d'exclusion de la procédure.

Toutes les autres offres arrivées dans les délais ont été déclarées conformes.

Le PV d'ouverture des offres est détenu par le Maître de l'ouvrage.

3.4 Comité d'évaluation

Le comité d'évaluation s'est réuni à Lausanne, le 10 avril 2014 de 8h00 à 12h00 et le 11 avril 2014 de 8h00 à 10h00, pour évaluer les offres selon les critères d'aptitude puis d'adjudication.

3.5 Critères d'aptitude

L'évaluation de l'aptitude des candidats reposait sur les critères impératifs suivants :

- une référence relative à des travaux d'entretien-rénovation ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation (APT. 1) ;
- une référence pour des travaux de rénovation ou construction réalisés dans le territoire du lot concerné (APT. 2).
Cette référence était exigée par l'adjudicateur car ce dernier considérait que la connaissance du contexte local (urbain / paysager / architectural, économique, administratif, politique) était nécessaire pour garantir la réussite des mandats qui seraient confiés.
- une référence pour des travaux conduits dans un bâtiment en utilisation (APT. 3) ;
- une référence démontrant la pratique des marchés publics (APT. 4).

Toutefois et uniquement dans le cas où un nombre insuffisant de dossiers aurait satisfait ces critères, le Maître de l'ouvrage se réservait la possibilité de poursuivre l'examen des offres qui respectaient au moins trois des quatre critères d'aptitude énoncés ci-dessus.

Après évaluation des références proposées, 3 offres répondaient à tous les critères d'aptitude requis et ont été admises à l'évaluation selon les critères d'adjudication.

L'offre du bureau d'architectes Mollard et Wacker a été écartée pour motif que les informations présentées étaient lacunaires et ne permettaient pas de justifier le critère d'aptitude APT.3 relatif à la référence pour des travaux conduits dans un bâtiment en utilisation.

L'offre du bureau d'architectes Eco loft a été écartée pour motif que les informations présentées étaient lacunaires et ne permettaient pas de justifier les critères d'aptitudes.

3.6 Critères d'adjudication

Les candidats ayant satisfait à l'aptitude ont été évalués selon les 4 critères pondérés d'adjudication suivants :

CRITÈRES (ET SOUS-CRITÈRES)	PONDÉRATION
1 Qualification et expérience des personnes clés	30 %
2 Prix	30 %
3 Organisation et ressources mises à disposition	20 %
4 Compréhension, approche et méthodologie :	20 %
– Compréhension des prestations à exécuter	
– Approche du travail et du contexte	
– Méthodologie proposée	

Le comité d'évaluation a attribué pour chaque critère une note d'appréciation allant de 0 à 5 selon le barème suivant (à l'exception du critère « Prix ») :

BARÈME D'ÉVALUATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION
0 AUCUNE POSSIBILITÉ D'ÉVALUATION Candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document non éliminatoire demandé par rapport à un critère fixé.
1 INSUFFISANT Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes.
2 PARTIELLEMENT SUFFISANT Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes.
3 SUFFISANT Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats.
4 BON ET AVANTAGEUX Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité et la surqualification.
5 TRÈS INTÉRESSANT Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité et la surqualification.

Le prix a été évalué selon la formule suivante, sur la base du montant global de l'offre remise, frais inclus, tel qu'il apparaissait dans le tableau de calcul des honoraires :

$$\text{Note offre}_n = (\text{Prix offre}_{\min} / \text{Prix offre}_n)^2 \times 5$$

La note finale a résulté de l'addition des notes pondérées arrondies au 100^e de point.

Afin d'approfondir l'évaluation des offres, le pouvoir adjudicateur a procédé à l'audition des candidats les mieux placés :

- Philippe Gueissaz, le 16 avril 2014 à 11h30 à Lausanne
- Dolci Architectes, le 16 avril 2014 à 12h15 à Lausanne

La synthèse des notes est présentée ci-dessous.

LAURÉAT	
PHILIPPE GUEISSAZ SAINTE-CROIX	
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
Référence des personnes-clés 30 %	4.00
Prix 30 %	4.86
Organisation et ressources 20 %	2.00
Compréhension, approche et méthodologie 20 %	3.00
NOTE FINALE	3.66
RANG	1^{ER} RANG

DOLCI ARCHITECTES YVERDON	
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
Référence des personnes-clés 30 %	3.00
Prix 30 %	4.50
Organisation et ressources 20 %	3.00
Compréhension, approche et méthodologie 20 %	3.00
NOTE FINALE	3.45
RANG	2^E RANG

JOBIN ARCHITECTE YVERDON	
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
Référence des personnes-clés 30 %	2.50
Prix 30 %	5.00
Organisation et ressources 20 %	2.00
Compréhension, approche et méthodologie 20 %	3.00
NOTE FINALE	3.25
RANG	3^E RANG

Les tableaux d'évaluation des critères d'aptitude et d'adjudication sont détenus par le Maître de l'ouvrage.

3.7 Recommandation

Le comité d'évaluation recommande au Maître de l'ouvrage l'attribution du mandat au candidat Philippe Gueissaz à Sainte-Croix qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

3.8 Notification de la décision d'adjudication

La décision d'adjudication sera notifiée par écrit, sommairement motivée, aux candidats dont l'offre est recevable.

La décision du Maître de l'ouvrage concernant l'attribution du mandat sera également publiée dans la FAO (Feuille des Avis Officiels) du Canton de Vaud et sur le site www.simap.ch.

3.9 Validation

Le comité d'évaluation valide ce rapport de sélection et d'adjudication le 9 mai 2014.



YVES GOLAY
PRÉSIDENT DU COMITÉ
CHEF DE LA DIVISION ARCHITECTURE
ET INGÉNIERIE (SIPAL)



EMMANUEL VENTURA
ARCHITECTE CANTONAL,
CHEF DE LA DIVISION STRATÉGIE
ET DÉVELOPPEMENT (SIPAL)



ROLAND PERRIN
CHEF DE LA DIVISION IMMOBILIER (SIPAL)



DANIEL BRULHART
CHEF DE LA SECTION MANAGEMENT
DE PROJETS ET TRAVAUX (SIPAL)



CARLOS VILADOMS
ARCHITECTE, BUREAU FHV, LAUSANNE

Annexe :
Inventaire du patrimoine des 63 objets concernés
cures, lieux de culte, logements locatifs et locaux administratifs

NPA	COMMUNE	N° ECA	ADRESSE	N°	NOM COMMUN	NOTE MH	CONSTRUCTION	CHAUFFÉ	PROPRIÉTAIRE	VALEUR ECA
1352	Agiez	87	rue des Fontaines	5	Cure d'Agiez	2	1705	Oui	Etat	1'623'709.00
1338	Ballaigues	152	Grand-Rue	3	Cure de Ballaigues	2	1800	Oui	Etat	1'019'505.00
1446	Baulmes	18	rue de la Cure	5	Cure de Baulmes	1	-	Oui	Etat	1'844'872.00
1424	Champagne	31	rue de Saint-Maurice	10	Cure de Champagne	3	1850	Oui	Etat	1'621'964.00
1443	Champvent	122	ruelle de la Tour	8	Rural de la cure et garage	2	1785	Non	Etat	252'923.00
1443	Champvent	123	ruelle de la Tour		Cure de Champvent	2	1700	Oui	Etat	1'172'923.00
1373	Chavornay	330	rue du Collège	7	Cure de Chavornay	2	1700	Oui	Etat	2'687'179.00
1373	Chavornay	1826	rue du Collège	7	Garage de la cure	-	-	Non	Etat	31'590.00
1464	Chêne-Pâquier	31	route de Molondin	22	Cure de Chêne-Pâquier	2	1660	Oui	Etat	1'576'342.00
1464	Chêne-Pâquier	63	Au Paquier		Garage de la cure	-	1995	Non	Etat	45'055.00
1426	Concise	195	place de l'Eglise	1	Cure de Concise	2	1780	Oui	Etat	1'391'018.00
1407	Donneloye	66	ch. de Champ Christin	6	Cure de Donneloye	2	1800	Oui	Etat	1'346'738.00
1422	Grandson	127	rue Haute	23	Eglise de Grandson	1	1099	Oui	Etat	10'967'257.00
1422	Grandson	128	rue Haute	23	Cure de Grandson	2	1738	Oui	Etat	1'616'509.00
1422	Grandson	169	chemin du Château	2	OID/POLC	5	-	Oui	Privé	0.00
1432	Gressy	7016	chemin de l'Eglise	3	Rural de la cure	3	1800	Non	Etat	198'205.00
1432	Gressy	7017	chemin de l'Eglise	3	Cure de Gressy	3	1900	Oui	Etat	977'978.00
1344	L'Abbaye	167	place de la Tour	4	Cure de l'Abbaye	2	1837	Oui	Etat	1'577'127.00
1344	L'Abbaye	168	place de la Tour		Couvert fontaine	3	1890	Non	Etat	28'931.00
1344	L'Abbaye	169	place de la Tour	12	Temple de l'Abbaye	2	1840	Non	Etat	1'345'563.00
1344	L'Abbaye	170	place de la Tour	12	Tour du temple	1	1600	Non	Etat	648'818.00
1345	Le Lieu	83	Grand-Rue	20	Cure du Lieu	2	1860	Oui	Etat	1'559'996.00
1347	Le Sentier	123	Grand-Rue	43	Cure du Sentier	3	1800	Oui	Etat	1'628'437.00
1347	Le Sentier	1548	Grand-Rue	36	PR	6	-	Oui	Privé	0.00
1347	Le Sentier	2267	Grand-Rue	38	OID	6	-	Oui	Privé	0.00
1357	Lignerolle	46	Montée du Village	2	Cure de Lignerolle	2	1850	Oui	Etat	1'133'990.00
1442	Montagny-près-Yverdon	12	ch. de Cotty-Dessus		Salle de paroisse	3	-	Oui	Etat	142'822.00
1442	Montagny-près-Yverdon	14	ch. de Cotty-Dessus	2	Cure de Montagny	2	-	Oui	Etat	977'335.00
1442	Montagny-près-Yverdon	15	ch. de Cotty-Dessus		Remise, garage cure	3	-	Non	Etat	121'636.00
1350	Orbe	183	rue des Remparts	23	ORP	2	-	Oui	Privé	0.00
1350	Orbe	296	rue Davall	5	Cure d'Orbe	1	-	Oui	Etat	2'224'646.00
1350	Orbe	298	rue Davall 5	5	Garage de la cure	6	-	Non	Etat	43'334.00
1350	Orbe	299	rue Davall	5	Pavillon cure	-	-	Non	Etat	40'666.00
1350	Orbe	1415	rue de la Poste	2	OID/CCH/POLC	7	-	Oui	Privé	0.00
1405	Pomy	68	route de Cronay	11	Cure de Pomy	2	1740	Oui	Etat	1'460'821.00
1405	Pomy	69	route de Cronay		Salle de paroisse	3	1740	Oui	Etat	720'667.00
1405	Pomy	70	route de Cronay		Four à pain cure	3	1740	Non	Etat	80'410.00
1405	Pomy	335	route de Cronay		Cabane de jardin	-	-	Non	Etat	16'410.00
1428	Provence	107	rue de la Poste	5	Cure de Provence	2	1706	Oui	Etat	1'528'364.00
1439	Rances	80	Grand-Rue	1	Cure de Rances	2	1540	Oui	Etat	1'656'589.00
1323	Romainmôtier	135	au Village		Maison des moines	1	1500	Non	Etat	917'949.00

NPA	COMMUNE	N° ECA	ADRESSE	N°	NOM COMMUN	NOTE MH	CONSTRUCTION	CHAUFFÉ	PROPRIÉTAIRE	VALEUR ECA
1323	Romainmôtier	137	ch. Derrière-l'Eglise		Abbatiale de Romainmôtier	1	1000	Oui	Etat	9'796'410.00
1323	Romainmôtier	138	au Village		Tour de l'Horloge	1	1200	Non	Etat	440'000.00
1323	Romainmôtier	141	au Village		Centre paroissial	1	1800	Oui	Etat	1'391'179.00
1323	Romainmôtier	144	au Village		Chaufferie de la cure	1	1748	Oui	Etat	428'667.00
1323	Romainmôtier	148	Derrière-l'Eglise		Cure de Romainmôtier	1	1748	Oui	Etat	1'396'513.00
1450	Ste-Croix	332	rue Centrale	28	Cure de Ste-Croix	2	1747	Oui	Etat	1'194'164.00
1450	Ste-Croix	558	rue de l'Industrie	11	Requérants d'asile	4	1910	Oui	Etat	2'547'328.00
1450	Ste-Croix	573	rue de l'Industrie	9	Requérants d'asile	3	1910	Oui	Etat	3'839'993.00
1450	Ste-Croix	1273	à La Chaux		Cure de Ste-Croix	4	1870	Oui	Etat	1'213'658.00
1450	Ste-Croix	1435	rue de l'Industrie	15	Requérants d'asile	4	-	Non	Etat	66'111.00
1433	Suchy	69	chemin de la Cure	2	Garage de la cure	6	-	Non	Etat	56'793.00
1433	Suchy	70	chemin de la Cure	2	Cure de Suchy	3	-	Oui	Etat	792'305.00
1337	Vallorbe	247	rue de Pontarlier	7	Cure de Vallorbe	2	-	Oui	Etat	862'751.00
1325	Vaulion	52	à Vaulion		Cure de Vaulion	2	-	Oui	Etat	1'299'665.00
1325	Vaulion	53	à Vaulion		Garage de la cure	6	-	Non	Etat	38'487.00
1400	Yverdon-les-Bains	290	rue du Lac	2	SPOP	3	-	Oui	Privé	0.00
1400	Yverdon-les-Bains	710	rue des Pêcheurs	8	ORP / CCh / ACI	-	-	Oui	Privé	0.00
1400	Yverdon-les-Bains	5433	avenue Haldimand	39	SPJ	-	-	Oui	Privé	0.00
1400	Yverdon-les-Bains	5352	avenue des Sports	18-20	MP + POLCANT + HEIG VD	-	-	Oui	Privé	0.00
1462	Yvonand	67	chemin de la Cure	2	Dépendance cure	3	-	Oui	Etat	86'154.00
1462	Yvonand	68	chemin de la Cure	2	Cure d'Yvonand	2	-	Oui	Etat	1'642'974.00
1462	Yvonand	69	chemin de la Cure	2	Salle de paroisse	3	1975	Oui	Etat	494'872.00

VALEUR ECA TOTALE 73'816'000.00

NOMBRE DE BÂTIMENTS 63

COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉVALUATION

LES OFFRES ONT ÉTÉ ÉVALUÉES PAR UN
COMITÉ D'ÉVALUATION CONSTITUÉ DES
PERSONNES SUIVANTES :

PRÉSIDENT DU COMITÉ

YVES GOLAY
CHEF DE LA DIVISION ARCHITECTURE
ET INGÉNIERIE (SIPAL)

ORGANISATEUR

IBRIS CONSULTING
LAUSANNE

MEMBRES DU COMITÉ

EMMANUEL VENTURA
ARCHITECTE CANTONAL
CHEF DE LA DIVISION STRATÉGIE
ET DÉVELOPPEMENT (SIPAL)
ROLAND PERRIN
CHEF DE LA DIVISION IMMOBILIER (SIPAL)
DANIEL BRULHART
CHEF DE LA SECTION MANAGEMENT
DE PROJETS ET TRAVAUX (SIPAL)

EXPERT EXTÉRIEUR

CARLOS VILADOMS
ARCHITECTE, BUREAU FHV, LAUSANNE

PUBLICATION DU SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE

10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne

GRAPHISME hersperger.bolliger
IMPRESSION IRL plus SA

**APPEL D'OFFRE
EN PROCÉDURE OUVERTE**

CONTRATS CADRES
D'ARCHITECTES D'ENTRETIEN DU
PARC IMMOBILIER DE L'ÉTAT DE VAUD
MAI 2014

**RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION
LOT N°2 – DISTRICT JURA-NORD VAUDOIS**

LAURÉAT
.....
PHILIPPE GUEISSAZ SAINTE-CROIX

PARTICIPANTS

DOLCI ARCHITECTES YVERDON
TANGRAM LAUSANNE
JOBIN ARCHITECTE YVERDON
MOLLARD & WACKER YVERDON
ECOLOFT SÀRL ORBE
DAR ECUBLENS